



Dossier de candidature pour la sélection du Marché Céramique Pays Basque

Edition 2020 : Samedi 05 et dimanche 06 septembre 2020

Organisé par le collectif de créateurs Arkua, Le marché Céramique Pays Basque figure parmi les rencontres culturelles et artistiques incontournables de notre région. Cette année, il se déroulera les 05 et 06 septembre 2020, à La Bastide Clairence. Il rassemble une cinquantaine de potiers et céramistes, venus de toute la France et d'Espagne. Une large palette de spécialités y est représentée : grès, porcelaine, faïence, raku, terres vernissées, verre, ferronnerie d'art et tous type de produits y sont vendus : utilitaires, sculptures, bijoux, décoration... Des démonstrations, des ateliers, des expositions seront proposés sur les deux jours nous permettant de créer un réel intérêt de la part du public.

Le dossier de candidature que vous allez nous envoyer doit comprendre :

- 1. La fiche de candidature ci-dessous renseignée et signée**
- 2. Cinq photos :** 4 photos de pièces, représentatives de ce qui sera exposé le jour du marché, et 1 photo récente de l'ensemble de votre stand de marché en extérieur. *Envoyez de préférence des photos numériques à cette adresse : arkua64@gmail.com.*
Attention : nous insistons particulièrement sur l'importance de la qualité des photos que vous joindrez à votre dossier et en particulier sur celle du stand de marché en extérieur. Cette dernière a souvent un rôle important dans la décision finale : ne sous-estimez pas sa valeur.
- 3. Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle**
- 4. Les justificatifs de votre statut professionnel**
Pour les artisans, auto-entrepreneur et les professions libérales : un avis de situation au répertoire SIRENE de l'INSEE de moins de 3 mois mentionnant votre activité principale avec code APE et la dernière attestation annuelle RSI / URSSAF de versement des cotisations
Pour les artistes affiliés Maison des Artistes : Dernière attestation d'affiliation ou d'assujettissement comportant vos noms, prénoms et numéro d'ordre.
Pour les étrangers : un justificatif attestant du caractère professionnel de son activité valable dans son pays d'installation.
- 5. Une enveloppe de retour à votre adresse affranchie au tarif en vigueur** (En cas de refus, vos documents vous seront retournés. Vous serez informés de la sélection mi-juin au plus tard)
- 6. Un chèque d'acompte de 40 €** à établir à l'ordre de l'association ARKUA qui vous sera restitué en cas de non sélection ou encaissé à la fin du mois de juillet pour les exposants sélectionnés.

**Ce dossier est à retourner daté et signé avec les documents joints
avant le 31 mars 2020**

Par voie postale à :
Association ARKUA - C/o Jacques Pineau,
Rue Notre Dame
64240 La Bastide Clairence

Par mail à :
arkua64@gmail.com

Très important
Tout dossier incomplet ou reçu hors délai ne sera pas présenté à la commission.



Collectif des métiers d'art de La Bastide Clairence

Conditions d'admissions :

Le marché Céramique Pays Basque est ouvert aux seuls céramistes professionnels exerçant cette activité à titre principal, c'est pourquoi vous devez donc en fournir les justificatifs demandés.

Le montant de vos droits d'inscription au marché s'élève à 140€, et comprend : la cotisation en tant qu'adhérent à l'association, la location de l'emplacement, le service de gardiennage, les petits déjeuners et déjeuners pour les 2 jours pour un exposant, la communication (affiches, radios, journaux, les dépliants, Flyer, réseaux sociaux, site internet). Il est possible d'avoir des repas pour les accompagnants, ils seront à régler sur place. Afin de valider votre inscription au marché, nous demandons un chèque d'acompte de 50€ qui vous sera restitué en cas de non sélection.

Après réception du dossier de candidature complet, un comité de sélection se réunira au mois d'avril afin de sélectionner les potiers qui composeront la mouture du marché. Alors, nous vous recontacterons pour vous signifier la confirmation ou l'infirmité de votre présence sur le marché potier.

Si vous êtes sélectionné, le règlement du solde de vos droits d'inscription (soit la somme de 90€) vous sera demandé, pour valider l'inscription définitive, courant juillet 2020, celui-ci ne sera encaissé qu'après le marché potier.

Si votre candidature n'était pas retenue, nous nous engageons à vous retourner votre dossier accompagné du chèque d'acompte et de tous les documents fournis.

Déroulement :

Le marché est ouvert de 09H00 à 19H00, sur la place de cette très belle Bastide du XIV^e siècle rendue piétonne pour l'occasion. Chaque exposant (45 au maximum) dispose de 4 M linéaires au minimum, (certains stands forment des angles), il peut amener un barnum. Pour information, la place du village est un peu en pente mais nous pouvons fournir des cales.

Nous prenons en charge vos repas du samedi et du dimanche (petit-déjeuner et déjeuner), inclus dans le prix de l'emplacement pour un exposant. Tout repas supplémentaire par stand devra être réservé et réglé sur place. Les repas du samedi et dimanche soir restent à votre charge.

Chaque participant s'engage à :

- Respecter les horaires d'ouverture du marché dans leur intégralité : 09H00 – 19H00
- Respecter l'emplacement qui lui aura été réservé par les organisateurs
- Coopérer pour la bonne réussite de l'animation générale

Communication :

La manifestation sera annoncée par voie de presse locale et régionale, affiches et dépliants, banderoles, site internet et réseaux sociaux. Nous vous invitons à relayer l'information de votre côté en utilisant les supports que nous pouvons vous fournir.

Pour suivre notre actualité :

Site : <http://arkua64.wix.com/arkua>

Facebook : <https://www.facebook.com/marcheceramiquepaysbasque/>

Instagram : <https://www.instagram.com/marcheceramiquepaysbasque/>

Twitter : <https://twitter.com/ArkuaLBC>

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter
Jacques Pineau - Tel : 06 85 04 19 11
Mel : arkua64@gmail.com





FICHE DE CANDIDATURE MARCHÉ CÉRAMIQUE PAYS BASQUE

Nom : Prénom(s) :

Nom de l'Atelier : N° SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. Atelier : Portable :

Courriel :@.....

Site internet :

Statut Professionnel :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Artisan, Chambre de métiers | <input type="checkbox"/> Auto-entrepreneur |
| <input type="checkbox"/> Artiste, Maison des artistes | <input type="checkbox"/> Céramiste exerçant à l'étranger |
| <input type="checkbox"/> Profession libérale | <input type="checkbox"/> Autre, précisez |

Votre principal type de production (*une seule réponse possible*) :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Utilitaire | <input type="checkbox"/> Bijoux |
| <input type="checkbox"/> Décoratif | <input type="checkbox"/> Sculpture ou panneau |
| <input type="checkbox"/> Autre, précisez : | |

Votre principal matériau ou technique (*une seule réponse possible*):

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Terre vernissée | <input type="checkbox"/> Porcelaine |
| <input type="checkbox"/> Faïence | <input type="checkbox"/> Terres polies |
| <input type="checkbox"/> Grès | <input type="checkbox"/> Raku et terres enfumées |
| <input type="checkbox"/> Autre, précisez : | |

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du marché et de la sélection et l'avoir accepté.

A, Le

Signature :



REGLEMENT INTERIEUR

Marché Céramique Pays Basque

1. CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ

Le marché Céramique Pays Basque accueille 45 exposants. Il se tient chaque année le deuxième weekend de septembre à La Bastide Clairence. Le marché est ouvert chacun des deux jours aux visiteurs de 9 heures à 19 heures. L'accès pour les visiteurs en est libre et gratuit.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le marché Céramique Pays Basque est ouvert aux céramistes professionnels, français ou étrangers, exerçant cette activité à titre principal. Le caractère professionnel et principal de l'activité est apprécié par l'association au regard des justificatifs fournis par les candidats dans le dossier de candidature. Pour pouvoir exposer sur le marché, il faut présenter un dossier de candidature qui est examiné par une commission de sélection. Les candidatures sont reçues jusqu'au 31 mars de l'année en cours du marché. Une version papier du dossier de candidature est téléchargeable sur le site internet : <http://arkua64.wixsite.com/arkua/> et doit être adressée par voie postale avec les documents demandés joints. S'il est sélectionné, le céramiste s'engage à être expressément présent en personne sur son stand.

3. FONCTIONNEMENT DE LA SÉLECTION

Le dossier de candidature comprend un dossier photo qui est examiné par une commission de sélection. Tous les dossiers retenus sont examinés par la commission de sélection qui prononce les admissions sur le marché. Les candidats retenus sont alors invités à régler le solde du paiement de l'emplacement de leur stand.

4. DOSSIER COMMUN A DEUX CÉRAMISTES.

L'association accepte les dossiers de candidature communs à deux céramistes, dans le cas d'un atelier commun. En cas de sélection, un seul stand leur est alors attribué. Ne sont admis sur le marché que des objets fabriqués par les céramistes exposants. Le travail présenté doit correspondre au dossier soumis à la commission de sélection. Une visite est effectuée sur le marché afin de vérifier la conformité de ce qui est exposé. Si ce n'est pas le cas, le candidat perd son droit à exposer les années suivantes.

5. DIMENSIONS DES STANDS

Le terme de stand désigne un emplacement au sol mesurant environ 1,50m de profondeur par 4m de façade. Dans certains cas il peut disposer d'un angle.

6. PAIEMENT DES STANDS

Les droits d'inscription au marché s'élèvent à 140 € et correspondent à une participation aux frais d'organisation du marché et ils comprennent l'emplacement du stand, le gardiennage des stands dans la nuit du samedi au dimanche et les repas des 2 jours (petits déjeuners et déjeuners) pour un exposant. Un chèque d'acompte de 50 € est demandé au moment de la pré-inscription, celui-ci sera restitué en cas de non sélection. En cas de sélection, le règlement du solde de vos droits d'inscription (soit la somme de 90€) sera demandé, pour valider l'inscription définitive, courant juillet 2018. Celui-ci ne sera encaissé qu'après le marché potier.

7. DÉSISTEMENT ET ABSENCE D'UN EXPOSANT

En cas d'annulation d'une inscription avant le 14 juillet, l'acompte versé pour l'emplacement du stand est remboursé si l'association a pu attribuer le stand à un nouvel exposant. Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

8. ASSURANCES



Chaque exposant doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile le couvrant durant la durée du marché et en fournir le justificatif pour l'année en cours. L'association est titulaire d'une assurance responsabilité civile. Elle met tout en œuvre pour éviter qu'il y ait des problèmes, mais cela ne signifie pas qu'elle ait une obligation de résultat. Sa responsabilité civile, en cas de casse devra être démontrée par rapport à une faute qu'elle aurait commise et, en cas de vol, que soit prouvé un défaut de surveillance tel qu'il engendre une faute de sa part. L'association organisatrice ne peut être tenue pour responsable ni des dommages occasionnés par la pluie, la grêle, les orages, le vent et autres phénomènes météorologiques extrêmes, ni de ceux pouvant être causés par les débordements de manifestations sur la voie publique, qu'elles aient été autorisées ou non par la Préfecture.

9. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DU MARCHE CERAMIQUE PAYS BASQUE, LITIGES.

La signature de la fiche de candidature et du bulletin d'inscription pour la version papier, vaut acceptation sans réserve de ce règlement. En cas de litige, l'association organisatrice reste seule juge.